



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

7

Date : 9 décembre 2025

Référence : 2025.11.006

Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 18 novembre 2025 à 18 h 00

Lieu : Locaux d'ALP à La Puya

Présents :

- P. BOUCHARD
- P. BOUTILLON
- R. DECARRE
- JL. GASSMANN
- P. DE KETELAERE
- C. GRISOLET
- A. HOFFARTH
- Y. MAGNANI
- G. LAMOUILLE
- Q. TISSOT
- G. ZAMBIANCHI
- C. CAUZARD
- A LAINE
- C. LAUGIER

Invités :

- G. RODILLON
- O. MESMIN

Excusés :

- C. DECARRE
- JF DUFRESNE
- P. LITTOZ
- P. DARSY
- R. GUENARD
- B. GENEVOIS

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DU CR DU DERNIER CA

Le CR du dernier CA est approuvé.

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

2.1 ETAT DE VENTE DE CARTES :

909 permis annuels option « traine et sonde » ont été délivrés à ce jour, soit 11 de moins qu'en 2024 à la même date. En revanche, le nombre de cartes journalières est en progression de plus de 20%. 22 permis traine et sonde « offre d'automne » ont été vendus ce qui permet d'équilibrer les recettes.

Le nombre de permis vendus par l'ALP est légèrement supérieur aux prévisions.

2.2 POINT COMPTABLE :

L'ALP compte-tenu de l'importance des subventions obtenues pour les travaux de rénovation de la pisciculture doit faire appel à un expert-comptable pour établir un bilan conforme au plan comptable associatif national. Ce bilan doit également être vérifié par un commissaire aux comptes pendant une durée de 6 ans à compter de la date de signature de la convention d'attribution de subventions.

Le CA décide de maintenir en parallèle sa présentation analytique des comptes pour une meilleure compréhension par les pêcheurs.

2.3 CHIFFRAGE DU BENEVOLAT :

Chaque responsable de commission communiquera à Carine le nombre de jours de travail effectués par des bénévoles dans le cadre des activités qu'ils ont encadré en 2025.

2.4 POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT :

Le dossier avance bien. Les appels d'offres ont été lancés dans le courant de l'été par l'architecte.

A ce jour, les ordres de service sont signés avec 4 entreprises pour 6 lots. Il reste 5 lots à attribuer. L'achèvement des travaux est prévu pour fin juin 2026.

A notre demande, le Conseil municipal de la ville d'ANNECY a acté la prolongation du bail emphytéotique jusqu'en 2053. La signature officielle du nouveau bail doit se faire chez un notaire mais la date n'est pas encore fixée. Yann est chargé de relancer la direction foncière de la ville.

Les travaux avancent bien mais ils ont généré des problèmes imprévus : rupture du circuit d'alimentation électrique des néons de la salle d'élevage, infiltration d'eau importante... Le nécessaire a été fait.

Un dossier de demande de subventions a été transmis à la FNPF par la Fédération. En cas d'accord la somme obtenue viendrait en déduction du reste à charge des AAPMAs.

2.5 PREPARATION DE L'AG DE JANVIER 2026 :

L'AG aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à la salle des Eaux et Forêt à Annecy

Le déroulé ci-après est retenu :

- Présentation et approbation du rapport d'activités 2025 (Bernard, Patrick, Roland et Yann)
- Présentation des comptes 2025 (Gilbert)
- Rapport des vérificateurs aux comptes (Christian et Gérard)
- Rapport du commissaire aux comptes (Marc PAQUIER)

- Approbation des comptes 2025 (Gilbert)

- Présentation du planning prévisionnel d'activités 2026 et approbation (Yann)
- Evolution réglementaire des caractéristiques de la gambe (Yann)
- Budget prévisionnel 2026 et approbation (Gilbert) Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2026 (Gilbert)
- AGE et AGO 2026 (Yann)
- Questions diverses et remerciements (Yann)

L'ordre du jour est plus dense que d'habitude et il est demandé à chaque intervenant d'être le plus concis possible.

Pour l'organisation :

- La salle des eaux et forêts a été retenue : elle dispose de tout l'équipement requis pour assurer la vidéo-projection
- Réserver pour 45 repas au restaurant des Tilleuls à Saint Jorioz (Patrick D)
- Café d'accueil (base 100 personnes) à prévoir (Jean-Luc et Christophe). Apéritif « simplifié » (pas de toast traiteur) à prévoir (base 100 personnes) (Roland).
- Inviter le préfet, les élus ; ainsi que nos partenaires techniques (DDT, SILA, INRAE, ASTERS, Gendarmerie) (Carine et Yann)
- Inviter (y compris au repas) le président et un administrateur de chacune des AAPPMA membre du GIPAL (Carine)
- Inviter (y compris au repas) le président, le trésorier et le pisciculteur de l'AAPPMA Annecy Rivières (Carine).
- Inviter (y compris au repas) les personnels de la FDPPMA qui contribuent à nos actions (Carine).
- Inviter les bénévoles de l'ALP au repas (Carine).

Rappel : Les épouses des administrateurs et des bénévoles sont les bienvenues mais le prix du repas est à la charge du conjoint (Carine)

- Contacter les journalistes de la tenue de l'AG (Olivier).
- Etablir les comptes annuels avec le comptable pour le 09 janvier au plus tard et les transmettre au commissaire aux comptes (Gilbert).
- Organiser première quinzaine de janvier le contrôle des comptes par les deux vérificateurs (Carine et Gilbert)
- Inviter les membres de l'ALP via « carte de pêche » et leur demander de faire remonter par écrit leurs éventuelles questions au moins 15 jours avant l'AG (Carine et Yann). .
- Préparer le tirage au sort de 2 permis gratuits pour les « carnets volontaires » et les autres bénévoles (Carine)
- Disposer des clés peu de temps avant et assurer une vérification de la salle (Jean-Luc et Carine)
- Le matin de l'AG, RDV à 7 h 30 pour préparer la salle (Alain, Patrick, Guy, Paul, Yann, Patrick B, Christophe, Bernard, Quentin, Jean-Luc)

2.6 PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR :

L'ensemble du CA souligne l'investissement et la qualité du travail de Carine et décide de lui attribuer une prime de partage de la valeur.

3. COMMISSION FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE

Point sur les actions :

Les stages 2025 se sont bien déroulés.

La sortie du bateau est prévue prochainement.

Les lignes de pêche doivent être rénovées. Il sera également fait appel aux dons des pêcheurs.

L'organisation et le planning des stages 2026 seront arrêtés en commission (Patrick).

4. COMMISSION INFORMATION - COMMUNICATION**Diffusion du bulletin :**

Le bulletin est en cours d'édition et sera diffusé prochainement.

Compte-tenu de son aide déterminante pour la rénovation des bâtiments, le CD 74 a été mis à l'honneur au niveau de la page de garde.

Il est rappelé que la version électronique de la revue permet de bénéficier de liens hypertexte interactifs très intéressants.

5. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE**5.1 POINT SUR LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PISCICULTURE :**

Malgré l'avis négatif de l'OFB et l'avis « nuancé » de l'INRAE, la DDT nous a autorisé par arrêté préfectoral à acheter cette année 46 000 œufs embryonnés à la pisciculture d'ARCHIANE dans la Drôme pour compléter notre production. Dans un contexte où nous avons déjà beaucoup investi pour rénover la pisciculture et où il nous faut prendre des décisions pour faire face aux difficultés que nous rencontrons pour produire des alevins d'omble, l'absence de « visibilité » sur le moyen/long terme est extrêmement pénalisante.

5.2 AMELIORATIONS DU CARNET DE CAPTURE OBLIGATOIRE :

La forme du carnet de capture obligatoire a été revue, notamment pour regrouper tous les points d'ordre réglementaire en première partie.

5.3 POINT SUR LE RETOUR DES CARNETS :

Le retour des carnets a débuté. Comme d'habitude, il faut s'attendre à un pourcentage de non-retours malgré les rappels envoyés aux pêcheurs via la plateforme « cartes de pêche ».

Yann est chargé d'insister encore auprès de la DDT 74 pour qu'un courrier de rappel « officiel » soit adressé aux « étourdis ».

5.4 POINT SUR LA GARDERIE 2025 :

De gros efforts ont été effectués par les gardes bénévoles. 23 sorties de contrôle ont été réalisés en 2025. 6 procès-verbaux ont été dressés.

5.5 RETOURS SUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 29 NOVEMBRE :

La proposition portée par ALP d'instaurer pour la fera un quota de prélèvement global, partagée pour moitié entre les deux catégories de pêcheurs n'est toujours pas entendue.

Le bienfondé d'établir un plan de gestion quinquennal sur la durée des baux a été évoqué.

ALP serait favorable à cette démarche qui permettrait pour le moins de clarifier les objectifs à moyen terme (maintien/ou pas de la population d'omble), de jeter les bases d'une gestion proactive et de réduire les tensions.

5.6 MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES CARACTERISTIQUES DE LA GAMBE :

Pour éviter que certains pêcheurs cherchent à capturer des feras en période de fermeture sous couvert de pêche des perches à la gambe (constat garderie de gambes « anormalement » longues)), le CA propose de préciser les caractéristiques de cette dernière en rajoutant : « 10 hameçons au maximum, **espacés au maximum de 30 cm.** »
Cette proposition sera soumise à la prochaine AG.

5.7 REUNION CARNETS VOLONTAIRES :

Une réunion de restitution sera organisée pour les détenteurs de carnets volontaires dès la saisie des résultats achevée (Carine).

6. POINT DIVERS

Le tarif des cartes de pêche 2026 est rappelé.

En plus des augmentations des parts nationale et fédérale, le CA a décidé une augmentation de l'option traîne-sonde destinée à reconstituer progressivement la trésorerie de l'association, largement entamée par les travaux de La Puya.

7. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se tiendra le **mardi 20 janvier 2026 à 18 h 00 dans les locaux d'ALP.**